

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 4 décembre 2023
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. André Locher
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
M. Victor Agassiz
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président, M. André Locher, ouvre la séance du Conseil Communal à 20h00 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. Il informe qu'au point 11 de l'ordre du jour, il y aura également le rapport de la commission de recours en matière de taxes et impôts.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentation de Mme Evelyne Chollet en remplacement de M. David Beney
3. Procès-verbal du 9 octobre 2023
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis municipal no 14/2023
Règlement et tarifs sur l'évacuation et l'épuration des eaux
7. Préavis municipal no 15/2023
Règlement du personnel
8. Préavis municipal no 16/2023
Budget 2024
9. Préavis municipal no 17/2023
Centre pour les jeunes à Oron
10. Préavis municipal no 18/2023
Crédit d'investissement pour la diminution des coûts des transports et la surveillance des accès aux déchèteries
11. Rapports 2023 des délégués du conseil communal, conformément à l'article 61 du règlement du conseil (S'il y a plusieurs délégués, la délégation désigne un rapporteur).
Délégués ORPC: Rebetez Christophe, Baechler Pierre-Vincent
Délégués AIESFE: Frioud Chrystell, Lehmann Françoise, Pasche Daniel, Pot Laurence, Rogivue Stéphane
Délégués VOG: Borlat Katia, Richard Dovat, Martin Eric
Délégué déchets carnés: Demiéville Daniel
Délégués CET: Grossglauser Patricia, Rebetez Christophe, Vernier Muriel
Commission de recours en matière de taxes et impôts : Meyer Florian
12. Divers et propositions individuelles

Appel

- 57 Conseillers sont présents sur 64. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentation de Mme Evelyne Chollet en remplacement de M. David Beney

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut assermenter Mme Evelyne Chollet qui a été élue tacitement suite à la démission de M. David Beney.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **Mme Evelyne Chollet** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

58 conseillers sont présents (sur 65) après cette assermentation.

PV du 9 octobre 2023

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, demande la modification de son intervention à la page 5, au point villa des maîtres, de la façon suivante : « indique que la villa des maîtres fait partie du plan d'aménagement du Collège, qui prévoit 600m2 de surfaces de plancher. Il y a encore une réserve de 300 m2 et la commune pourrait en disposer en cas d'extension de bureaux pour l'école ou pour d'autres usages ».
- **M. Florian Meyer** demande que soit modifiée son intervention à la page 6 de la manière suivante : « **a l'impression** que, si le préavis est voté en l'état, la variante trottoir va se faire mais il n'y aura pas de piste cyclable ».
- Le Président du Conseil annonce que le PV sera archivé avec les corrections demandées.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** indique que, pour le dépouillement des élections fédérales du 22 octobre dernier, le bureau du conseil avait convoqué une vingtaine de scrutateurs. En cas d'empêchement, il fallait trouver un remplaçant et en informer la secrétaire et le Président. Or, le dimanche 22 octobre, en plein dépouillement, nous avons reçu un mail d'une des personnes convoquées: " Je n'ai malheureusement personne à proposer, navré... :Bon dépouillement, excellente journée ". Cela ne nous a pas fait plaisir. Les convocations étant envoyées longtemps à l'avance, cela donne le temps de trouver quelqu'un, même en période de vacances. Il remercie les personnes qui ont fait le nécessaire et a été heureux que la commune ait pu donner les résultats pour le Conseil aux Etats déjà avant midi.
- Dans un souhait d'économiser le papier et du temps aux employés communaux, le budget papier n'a été envoyé qu'à ceux qui en ont fait la demande expressément. Dès 2024, nous recevrons à nouveau tous les budgets, comptes et rapport de gestion sous la forme papier. Pour 2025, nous demanderons à chaque conseiller ce qu'il souhaite recevoir.

- Dates des conseils pour l'année prochaine : 25 mars, 24 juin, 7 octobre et 9 décembre 2024.

Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse et au public venu nombreux ce soir et excuse M. Daniel Sonnay. Il fait les annonces suivantes :
 - Fin de bail pour l'Auberge communale à Palézieux : les candidatures pour la reprise devaient être déposées jusqu'à ce jour. Il n'y a pas de gros travaux à prévoir et il espère une ouverture au plus vite.
 - Traversée de Palézieux-Village : il fait un point de situation sur les travaux et indique que les feux de signalisations ont été enlevés. Il reste encore des finitions et l'enrobé à faire.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe de ce qui suit :
 - La Maison des jeunes à Ecoteaux va être remise à la Commune. L'association qui gère ce bâtiment est à bout de souffle et souhaite faire une donation à la commune.
- **M. Eric Ramseyer, Municipal**, fait part de la nomination de M. Gil Pinto en tant que responsable des constructions et de l'aménagement du territoire, et de M. Richard Petrajtis, responsable des SI, ceci suite au départ de la responsable du BTO. Un dessinateur va commencer en début d'année prochaine.

PREAVIS N° 14/2023 Règlement et tarifs sur l'évacuation et l'épuration des eaux

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Quentin Carruzzo**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, annonce que la commune a reçu, en fin de semaine dernière, un courrier de recommandation de Monsieur Prix. Ce dernier va à l'encontre du règlement type du canton. La Municipalité a décidé de laisser ce préavis à l'ordre du jour et elle attend des informations du canton. Si nécessaire, un amendement sera présenté par la Municipalité le moment venu. Il rappelle qu'il n'y a pas de modification de taxes mais une meilleure marge de main d'œuvre.
- **M. Daniel Pasche** constate une augmentation en tant qu'habitant d'Essertes.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, répond qu'il ne s'agit pas de la même station d'épuration, en effet, et que les micropolluants ne sont pas traités à Servion.
- **M. Patrick Minet** demande s'il y a possibilité de modifier le tarif du forfait supplémentaire de 20m3 pour les habitations équipées d'un système de récupération des eaux de pluies.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe que la commune y songe via son plan climat, en faisant un encouragement d'une autre manière.
- **M. Florian Meyer** félicite le projet d'encouragement via le plan climat. Il demande pourquoi ne pas attendre le retour du canton suite aux recommandations de Monsieur Prix, surtout qu'il n'y a pas d'impact sur notre budget.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe que le règlement doit rentrer en vigueur au 31 décembre 2023, mais qu'effectivement cela serait plus simple. Comme déjà indiqué, si nécessaire, la commune présentera un amendement ultérieurement.

- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 14/2023 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 15/2023
Règlement du personnel

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. David Platel**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Martine Meyer** donne lecture du texte suivant :

« Monsieur Le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le présent règlement du personnel communal d'Oron, sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer, c'est passablement inspiré du Règlement-type sur le personnel communal rédigé par la Direction des affaires communales et droits politiques du Canton de Vaud (2023), ainsi que sur le règlement de l'organisation régionale de protection civile de la région d'Oron. Mais, il s'en est éloigné pour certains articles qui proposent des avantages moins intéressants pour le personnel communal.

Le préavis municipal signale deux modifications significatives relatives à la durée hebdomadaire de travail ainsi qu'au nombre de semaines de vacances, mais ne fait pas mention d'une troisième modification importante relative à la suppression de poste et indemnités (Art.61 du nouveau règlement).

De ce fait, j'aimerais attirer votre attention sur le contenu de ces trois sujets :

- Tout d'abord, si je partage totalement le fait d'homogénéiser la durée de travail hebdomadaire pour l'ensemble du personnel communal, je me questionne sur les raisons qui ont amené la municipalité à diminuer celle-ci par rapport à ce qui est proposé par le Règlement-type notamment 41h plutôt que 41h30. De même,

- Je serais intéressée de savoir quels arguments ont été soulevés au sein de la municipalité pour proposer 5 semaines de vacances jusqu'à l'âge de 49 ans plutôt que les 4 semaines proposées par le Règlement-type pour la même tranche d'âge. Je laisserai la parole à la Municipalité à la fin de mon intervention pour s'exprimer sur ces deux choix. Je viens donc à mon dernier point concernant les indemnités octroyées lors d'une suppression de poste sans possibilité de réaffecter la personne au sein de l'administration.

- En effet, l'art. 61 du nouveau règlement propose, lors d'une suppression de poste, des indemnités progressives et importantes selon le nombre d'année de service à la commune d'Oron. Celles-ci me semblent bien généreuses compte tenu du fait que l'assurance chômage accorde des indemnités adéquates en cas de perte de travail. Sauf erreur de ma part, cela signifie que l'employé·e communal·e d'Oron ayant subi une suppression de poste percevra à la fois une indemnité communale au moment de son départ, ce qui est très discutable car il offre un avantage financier au frais des contribuables, et l'assurance chômage. Je souhaiterais donc proposer un amendement, pour cet article spécifique alinéa 2, afin que la durée des indemnités soit revue à la baisse, si les indemnités devaient être obligatoires par une loi dont je ne suis pas à connaissance, ou supprimées si aucune loi ne devait régler ce cas. De plus, il serait à mon sens plus pertinent que les indemnités aient un lien direct avec l'âge de la personne et son « employabilité » plutôt qu'avec le nombre d'année de service à la commune d'Oron.

Jusqu'à l'âge de 49 ans : 2 mois de salaire, entre 50 et 59 ans : 3 mois de salaire et plus de 60 ans : 4 mois de salaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Martine Meyer »

- **M. Eric Ramseyer, Municipal**, va avoir de la peine à répondre à certaines questions. Au sujet de l'uniformisation des heures, il a été décidé de mettre tout le monde à 41h/semaine, car la majorité du personnel était déjà à 41h/semaine.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, annonce qu'il a fallu faire des choix. Il est de plus en plus difficile de trouver du personnel, donc la commune doit s'adapter en passant à 5 semaines de vacances par année entre autres.
- **M. Olivier Burnat, Responsable RH**, informe que l'art. 61 a été ajouté suite à la demande du service juridique des communes.
- **M. Daniel Pasche** se dit étonné de vouloir diminuer les acquis. Il y a beaucoup de peine à trouver du personnel et il n'estime pas nécessaire de modifier cet article.
- **M. Florian Meyer** constate qu'il ne s'agit pas d'acquis mais d'un nouvel article. Il n'a pas trouvé de loi à son sujet.
- **Le Président du Conseil** demande à Mme Martine Meyer d'avoir son amendement par écrit.
- **Mme Martine Meyer** se demande si certaines choses sont obligatoires.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, informe que, dans le droit public qui est soumis à la commune, les indemnités en cas de suppression d'un poste sont obligatoires. Elle donne lecture du texte.
- **M. Fabrice Chollet** demande si cet article 61 a été repris dans le règlement du personnel de l'Etat de Vaud ou du règlement type.
- **M. Olivier Burnat, Responsable RH**, indique qu'il s'agit de la jurisprudence.
- **M. Christophe Rebetez** relève qu'il faut faire preuve de bon sens. Ces indemnités sont sensées.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, mentionne qu'il y a eu un seul cas d'indemnités depuis la fusion en 2012.
- **Mme Martine Meyer** fait part de l'amendement suivant : « art . 61 : jusqu'à l'âge de 49 ans : 2 mois de salaire, entre 50 et 59 ans : 3 mois de salaire et plus de 60 ans : 4 mois de salaire ».
- **Le Président du Conseil** passe au vote sur cet amendement.

Résultat : l'amendement de Mme Martine Meyer « art . 61 : jusqu'à l'âge de 49 ans : 2 mois de salaire, entre 50 et 59 ans : 3 mois de salaire et plus de 60 ans : 4 mois de salaire », est refusé par 42 non, 4 oui et 11 abstentions

- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 15/2023 est accepté par 53 oui, 2 non et 2 abstentions

PREAVIS N° 16/2023 Budget 2024
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission de la COFIN.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Frédéric Chenevard** demande une précision, p. 51, « compte 3546 Maison des Jeunes à Ecoteaux », sur le montant de CHF 25'000.- pour de l'entretien alors qu'il s'agit d'une donation.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, répond que le bâtiment devra être mit aux normes une fois la commune propriétaire.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe qu'il s'agit d'un montant approximatif. Rien n'est encore signé et la mise aux normes concernera les issues de secours et des travaux urgents éventuels.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 16/2023 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 17/2023 Centre pour les jeunes à Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **Mme Anouk Hutmacher**, Présidente de la commission ad hoc, donne une lecture résumée du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission et donne son point de vue sur ce préavis.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, relève qu'il s'agit d'un sujet chaud. La demande est bien présente et la volonté de la commune également. Beaucoup de personnes ont été consultées et le lieu retenu situé en zone industrielle ne devrait pas poser de problème car l'affectation est claire et, en cas de mise à l'enquête, cette dernière est de compétence municipale. L'opportunité de la situation est importante. La location du collège de Chesalles pourrait financer ce projet. C'est un plus pour notre commune. De plus, le second appartement pourrait être utilisé comme local de musique.
- **M. Philippe Demierre** remarque qu'il est indiqué, dans le préavis, des travaux à envisager et désire savoir si ces derniers sont chiffrés. Le montant de la future location est déjà élevé.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, répond que, suite à sa visite les lieux, des barrières devraient être posées dans les escaliers (remise aux normes) et également l'installation de détecteurs de fumée et de lumières extérieures. Une discussion doit encore avoir lieu avec le propriétaire.
- **M. Mehdi Mesbah** relève qu'il y a urgence de prendre des mesures, également une demande claire suite à la démarche participative ainsi que dans le projet de législature. La Police a été consultée et le corps enseignant également. Tout le monde est favorable à ce projet.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, confirme qu'il y a urgence et l'opportunité est présente au centre d'Oron-la-Ville. Le projet n'est pas totalement ficelé mais il répond à une demande des jeunes suite au sondage. Il existe aussi la possibilité de faire un « Repair 'café » afin d'avoir toutes les générations.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, informe que ce projet date de l'automne dernier. Elle a fait partie du COPIL et cela a été murement réfléchi. Il faut aider ces jeunes afin d'aller dans la bonne direction, même si cela ne va pas supprimer toutes les incivilités.
- **M. Patrick Ernst donne lecture de son texte :**

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers

Mesdames et messieurs les municipaux

Une commune de plus de 6000 habitants peut-elle se passer d'un centre d'animation socioculturelle ? Pour être une commune à la hauteur des exigences de notre temps en matière d'intégration et de politique de la jeunesse, il faudra bien à terme l'envisager. Nous en avons l'occasion ce soir.

Il y a plusieurs raisons fondamentales à la nécessité de l'existence d'un centre pour les jeunes :

1. Être un lieu de médiation entre la famille et l'école. Il est parfois important pour un jeune adolescent de trouver un lieu différent de la famille pour se confier à une personne de confiance, qui plus est un professionnel du travail social. L'école de son côté ne peut pas tout faire et il est nécessaire aussi de la décharger d'une mission qui ne relève pas de sa vocation, à savoir gérer les problèmes existentiels de nombreux jeunes et endiguer une forme de violence ou d'incivilité ;
2. Des modes de vie en pleine évolution qui nécessitent de trouver des points de repère solides, et en particulier pour les jeunes, parfois désœuvrés ;
3. Une société de la communication où l'isolement des jeunes derrière les écrans constitue un vrai problème social d'envergure, avec des formes nouvelles d'addiction aux jeux vidéos ou aux réseaux sociaux ;
4. Un isolement plus important qui crée des troubles psychiques à cause de la fréquentation des réseaux sociaux ;
5. Une santé mentale des jeunes de 16-24 ans bien fragile qui nécessite de faire de la prévention et d'assurer un meilleur accompagnement, de faire s'il en est de la détection précoce par un travail social de proximité ;
6. De promouvoir aussi des relations vivantes entre les jeunes et les générations plutôt que les écrans, tout en favorisant les liens intergénérationnels ;
7. D'assurer un ordre public par une offre adaptée permettant à des groupes d'organiser des fêtes plutôt que de les voir occuper l'espace public ou les alentours de la gare de Palézieux où l'on retrouve toute sorte de déchets le lendemain.

Pour toutes ces raisons, il est vraiment important de soutenir ce projet à l'adresse des jeunes en prise avec un monde où il n'est pas facile de se projeter dans l'avenir.

Aspect providentiel

Il y a encore une dernière raison : comme dans tout bon projet qui soutient avant tout les valeurs d'épanouissement personnel, voir l'émancipation des jeunes filles et des jeunes garçons, il y a un aspect providentiel à ce projet de favoriser la vie sociale pour cimenter les relations entre les générations dans le futur, c'est que les jeunes qui profiteront de ce centre s'en souviendront toute leur vie comme d'une dette dont ils seront à jamais redevables à la communauté. Ça en fera sans aucun doute d'excellents contribuables à l'avenir.

C'est pourquoi il me semble que nous devons nous monter généreux ce soir envers les jeunes.

Patrick Ernst, membre du CC ».

- **M. Sébastien Massard** s'interroge concernant l'accès aux personnes à mobilité réduites.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, indique qu'il n'y a pas de solution immédiate. Il y aura la possibilité d'une entraide entre jeunes. Elle relève qu'elle a effectué beaucoup de visites de centres et que son dossier est très complet. Par exemple, à Echallens, le taux d'activité se monte à 60% pour les éducateurs. La commune d'Attalens va investir 1 million pour l'acquisition d'un bâtiment pour les jeunes. Epalinges a la « Rolls » des centres avec des activités à la carte. Le besoin est bien présent surtout qu'elle a travaillé à Pro Juventute et a eu régulièrement des échanges avec des jeunes dans le besoin.
- **M. Christophe Rebetez** salue l'acceptation du budget. Il souligne que personne ne s'oppose à ce projet. Il fait part de ses doutes concernant les locaux sur le fait de ne pas avoir besoin de mise à l'enquête et que, de plus, il manque cruellement de logement actuellement. Il suggère la possibilité du local de la cafétéria du centre sportif comme la commune est propriétaire, elle est déjà d'utilité publique.

- **M. Daniel Pasche** relève qu'il y a beaucoup d'appels au grand principe mais qu'il faut passer à la réalité. Il n'est pas convaincu et demande si le nombre de jeunes à accueillir est connu et comment ils vont s'y rendre.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, mentionne que la cafétéria du centre sportif est déjà très utilisée et qu'il n'y aura pas la possibilité d'entreposer des choses. Elle indique que les locaux sont réservés par le propriétaire jusqu'à la fin de l'année pour la commune. La commune a cherché dans ses locaux, mais la localisation est optimale avec ce projet : proche des écoles, des transports publics et des commerces. Elle ne peut pas savoir combien de jeunes viendront mais, pour Echallens, elle indique y avoir entre 10 et 30 jeunes selon les activités et les jours.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, souligne que les jeunes sont déjà sur place après l'école.
- **M. Eric Ramseyer, Municipal**, confirme que la Municipalité est d'accord avec ce projet. Il faut penser que les incivilités coûtent à la commune. En 2022, le montant des préjudices se montaient à CHF 40'000.- sans compter les heures des employés communaux pour certaines remises en état. L'étape du Tour de Romandie va coûter environ CHF 10.-/par habitant, ce projet reviendra à CHF 30.-/par habitant. Au budget de cette année, il y a le montant de CHF 40'000.- pour la jeunesse qui n'a pas été servi. Il sera donc reporté pour l'année à venir.
- **Mme Sylviane Rey** demande le vote à bulletin secret.
- **M. Frédéric Chenevard** demande si les critères pour dire si cela va fonctionner ou pas sont connus. Il demande aussi si une négociation est possible pour le loyer.
- **M. Fabrice Chollet** voudrait savoir qui aura accès à ce local et si des boissons seront disponibles entre autres. Il relève qu'il y a toujours eu des jeunes et des sociétés locales sont là. Il faudrait aussi investir dans ces dernières qui sont importantes pour notre commune et la jeunesse.
- **M. Julien Grand** a fait un calcul grossier pour dire que cela revient à CHF 3'000.- par jeune. Il est d'accord avec M. Chollet au sujet des sociétés locales : il faut les soutenir et ajoute que les parents dont les enfants font parties de ces dernières payent des cotisations.
- **Mme Antoinette Décastel** constate qu'elle n'est pas la plus jeune dans ce conseil, mais il faut être jeune dans sa tête. Elle précise que les sociétés locales n'ont rien à voir dans cette situation. Les jeunes, c'est l'avenir, et il y a l'opportunité de faire une structure intergénérationnelle.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que le local sera pour tous les jeunes et relève que la commune met les salles à disposition pour les sociétés locales. Chaque demande de société est analysée par la commune selon les possibilités.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe que le loyer se montera à CHF 1'640.- pour un appartement avec l'option de garage et, si l'on prend l'ensemble, il y aura une négociation. Elle constate que vers 12-13 ans les jeunes font moins partie des sociétés locales. Le local ne sera pas en autogestion avec du personnel professionnelle à temps partiel.
- **M. Frédéric Chenevard** demande le critère pour savoir si le projet va continuer ou pas.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, constate que la fréquentation est variable à Echallens par exemple, et qu'il faudra faire le point dans quelques temps. La prochaine étape sera de recruter du personnel d'encadrement.
- **M. Romain Richard, Municipal**, informe que les jeunes peuvent venir au local et faire partie d'une société locale. Il rappelle la gratuité des salles pour les sociétés locales de la commune et que le conseil vient d'accepter un budget important pour 2024. La Municipalité a choisi l'option la moins risquées financièrement. Il n'y pas d'achat de locaux mais une location.
- **M. Patrick Minet** pense qu'il faut saisir cette opportunité de locaux et dans quelques temps faire un point de situation. La ligne sera revotée au budget 2025. Il vaut mieux investir dans un local pour les jeunes plutôt que dans l'agrandissement de la prison des jeunes à Palézieux.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il demande l'appui de 5 personnes pour le vote à bulletin secret, ce qui est largement le cas. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 17/2023 est accepté par 32 oui, 24 non et 2 abstentions.

PREAVIS N° 18/2023
Crédit d'investissement pour la diminution des coûts des transports et la surveillance des accès aux déchèteries

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Patrick Minet**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Daniel Pasche** demande si les chiffres d'abus d'accès à la déchetterie son connus.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, indique qu'ils sont difficilement chiffrables. Le personnel ne peut pas être partout entre la surveillance d'accès et les demandes. Il sera soulagé et pourra faire autre chose. Il y aura une barrière à l'entrée et il faudra présenter sa carte pour l'ouverture de cette dernière et avoir l'accès.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 18/2023 est accepté par 56 oui et 1 abstention.

Rapports des délégués à l'ORPC - AIESFE – VOG – CET – Commission de recours en matière de taxes et impôts.

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux divers rapporteurs.
- **M. Christophe Rebetez** donne lecture du rapport de l'ORPC et du CET.
- **Mme Françoise Leemann** donne lecture du rapport de l'AIESFE
- **M. Daniel Demiéville** donne lecture du rapport pour les déchets carnés.
- **M. Eric Martin** donne lecture du rapport du VOG.
- **M. Florian Meyer** donne lecture du rapport pour la commission de recours en matière de taxes et impôts.
- **Le Président du Conseil** remercie les délégués pour la lecture des rapports et clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée. Il informe que les rapports seront disponibles d'ici quelques jours sur l'intranet.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Mesbah Mehdi** demande à la Municipalité d'informer les CFF de mettre du sel sur les quais de la gare à Palézieux lorsque c'est glissant.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique en prendre note et faire le nécessaire.

- **M. Eric Ramseyer, Municipal**, remercie le conseil pour l'acceptation du nouveau règlement du personnel. Les entretiens de fin d'année des collaborateurs auront lieu prochainement et ils seront ravis.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, annonce que, depuis 1 semaine, le biogaz fait partie d'un projet novateur et nous avons de la chance d'avoir cette installation dans notre commune.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour comme la parole n'est plus demandée. Il remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir et souhaite à tous une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 22h40.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 11 décembre 2023

Au nom du Conseil communal

Le Président  André Locher	La Secrétaire  Lorraine Bard
---	---

